



- 6 DEC. 2011

P.P. CH-3003 Berne-Wabern, ODM

Courrier A

Comité suisse pour la défense d'Achraf
Monsieur Nils de Dardel
Madame Francine John-Calame
Rue Verdaine 6
1204 Genève

Référence du dossier :
Votre référence :
Notre référence : Ggs
Berne-Wabern, le 2 décembre 2011

Accueil en Suisse de 11 résidents du camp d'Achraf

Madame, Monsieur,

Par courrier du 5 septembre 2011, vous avez sollicité l'intervention de Madame Simonetta Sommaruga, cheffe du Département fédéral de justice et police, en faveur de l'accueil à titre humanitaire en Suisse de 11 personnes malades ou blessées séjournant actuellement dans le camp d'Achraf en Irak.

Le 30 septembre 2011, Maître Christian Lüscher, avocat à Genève, a déposé auprès de l'Office fédéral des migrations, 11 demandes individuelles d'autorisation d'entrée en Suisse pour traitement médical s'agissant des personnes susmentionnées.

Comme vous en avez été informés le 14 octobre 2011 par courrier de Mme Sommaruga, l'ODM a procédé - conformément à la procédure habituelle en la matière - à diverses mesures d'instruction eu égard à l'entrée et au séjour en Suisse des personnes concernées. L'Office a notamment examiné de manière approfondie et sur la base des données personnelles individuelles communiquées les risques et les implications de la venue en Suisse de ces 11 personnes. Les informations qui ont été fournies à l'ODM font malheureusement état d'un risque grave et important pour la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse; risque justifiant qu'il soit renoncé à l'entrée et au séjour de ces 11 personnes sur le territoire de la Confédération et ce, malgré le fait qu'elles soient atteintes dans leur santé. Maître Lüscher est informé de ce qui précède par pli séparé.

Office fédéral des migrations ODM

Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern
Tél. +41 (0)31 325 11 11, Fax +41 (0)31 325 93 79
www.bfm.admin.ch

Cela étant, les autorités suisses sont informées de la situation régnant actuellement dans le camp d'Achraf par le biais de différentes organisations (UNAMI, UNHCR, etc.), de la volonté des autorités irakiennes de procéder à sa fermeture dans un proche avenir et des conséquences qu'une telle décision pourrait avoir pour les résidents du camp. Dans ce contexte, il serait envisageable pour l'ODM d'examiner un éventuel accueil d'un groupe défini de personnes vulnérables du camp d'Achraf en étroite collaboration et coordination avec le UNHCR et ce, pour autant que ces personnes ne représentent pas un danger pour la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse.

Je tiens à remercier votre comité pour son engagement en faveur des résidents du camp d'Achraf et regrette qu'un accueil en Suisse ne puisse être envisagé pour les 11 personnes concernées. J'espère cependant qu'une solution visant à l'accueil humanitaire d'autres résidents du camp d'Achraf puisse être élaborée avec nos partenaires du UNHCR.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Office fédéral des migrations ODM

p. m. Mottu

Mario Gattiker
Directeur a.i.